

Prévention cambriolage.

Avec la diminution de la durée de jour, et le changement d'heure à venir, nous entrons dans une période propice aux cambriolages.

Pour éviter toute mauvaise surprise à son retour au domicile, il existe quelques conseils facile a mettre en œuvre.

Protégez les accès

Volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme

Soyez prévoyant

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Soyez vigilant

N'hésitez pas à contacter la gendarmerie, si vous remarquez véhicules ou individus suspect en prenant le maximum de renseignement (immatriculation – véhicule – couleur – tenue vestimentaire etc...)

Lors de vos absences à partir de la tombée de la nuit : Installer un programmateur sur un point d'éclairage ou laisser une lampe allumée afin de faire croire à une présence dans votre domicile.

L'absence d'éclairage en soirée fait penser qu'il n'y a pas d'occupant , ce qui augmente le risque de cambriolage surtout en cette période automnale.

Les numéros utiles : Composez le 17

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Téléphones portables volés :

SFR : 10 23

Orange : 0 800 100 740

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, ...).

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur



#contrelscambriolages

PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES ET LES VOLS À MAIN ARMÉE

CONTRE LES CAMBRIOLAGES LES BONS RÉFLEXES

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

17 Prévenir la police et la gendarmerie immédiatement	 Préserver les traces et indices à l'intérieur et à l'extérieur	 Porter plainte mun d'une pièce d'identité	 Faire opposition auprès de sa banque pour les chèques et cartes de crédit dérobés	 Déclarer le vol à son assureur par lettre recommandée dans les 2 jours ouvrés
---	--	---	---	---

<https://www.prevention.gouv.fr/>

©Nora_Becroux / Ministère de l'Intérieur